

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2021
Séance du 21 avril 2021

N° 40

Objet : Convention
d'occupation du site des
Therms avec la Régie des
therms de DIGNE LES BAINS
Avenant n°1

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt et un le vingt et un du mois d'avril à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 13 du mois d'avril 2021, s'est réuni en visio conférence à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : BLANC Michel

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUZET Éric, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BLANC Michel (excepté aux rapports n°4, 5, 19, 25), BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit, CHABAL CALVI Nadia, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine (excepté aux rapports n° 4, 5, 6, 8, 19, 25, 26), CROZALS Florent (à partir du rapport n° 5 – excepté au rapport n° 16), DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FLORES Sylvain (à partir du rapport n° 2), FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille (excepté au rapport n° 5), ISOARDI Delphine, JOUVES Marc (à partir du rapport n° 3), KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (excepté aux rapports n° 12 et 13), POSTEL Chrystelle (jusqu'au rapport n° 4), POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas (excepté rapports n° 17, 18, 19), UGHETTO Wendy, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques (excepté aux rapports n°4, 5, 25, 26)
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine (jusqu'au rapport n° 34)
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Etaient représentés :

OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à PAUL Gérard
MOULARD Damien a donné pouvoir à ISNARD AUBERT Laurence

Etaient excusés :

AUDRAN Michel	BOURJAC Jean Marie
AUZET Guy	CHALVET Gilles
BALIQUE François	COMTE Jean Paul
BARDIN Chantal	GRAVIERE Remy
BASSET Françoise	MAGAUD Nathalie
BAUDOUI Marie Anne	REYNAUD Patrice,
BELMONTE Sylvie	REBOUL Childéric
BERTRAND Philippe	SEVENIER Jean

REÇU EN PREFECTURE

le 23/04/2021

Application accréditée : f.legal@e-c3.com

99_DE-004-200087437-20210421-40_21042021

Monsieur Marc BONDIL, rapporteur, expose ce qui suit :

Par délibération du 26 septembre 2018, le conseil communautaire a approuvé une convention d'occupation du site des thermes d'une durée de cinq ans et pouvant faire l'objet d'une reconduction expresse, autant qu'il sera nécessaire.

Cette convention d'occupation prévoit en son article 16-1, la fixation d'une redevance annuelle correspondant aux annuités d'emprunt liée au financement du programme d'extension des thermes.

Le versement d'une redevance annuelle est déterminée année par année de s'élève à :

- troisième année : du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2021, une redevance de : 105 000 € (cent cinq mille euros).
- quatrième année : du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2022, une redevance de : 180 000 € (cent quatre-vingt mille euros).

Cette redevance d'occupation a notamment été mise en place comme contrepartie du bénéfice du programme d'extension du site des Thermes.

La régie des thermes a saisi la communauté d'agglomération par courrier du 29 mars afin de demander l'exonération de la redevance due au titre de la troisième année, soit du 1er octobre 2020 au 31 décembre 2021.

En effet, la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid 19 a contraint l'établissement thermal à deux fermetures administratives en 2020, grevant fortement son activité et ses recettes. En effet, l'activité saisonnière habituelle de 9 mois a été réduite à 4,5 mois pour l'année 2020, ce qui a conduit à une baisse de fréquentation de 70%. Le résultat de la Régie est de ce fait déficitaire à hauteur de 425 499.28€ pour l'année 2020.

L'établissement thermal est fermé depuis le 29 octobre 2020.

En outre, il apparaît que la livraison du SPA Thermal, initialement prévue en janvier 2021, aura lieu en mai 2021 et la mise en fonctionnement sera possible en juillet 2021.

La réouverture de l'établissement thermal dans des conditions normales, ainsi que l'exploitation du SPA thermal sont conditionnées à l'évolution de la crise sanitaire et aux dispositions législatives prises dans ce cadre.

Au regard de ces éléments, il est proposé de réviser la redevance initialement prévue à la convention d'occupation comme suit :

- troisième année : du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2021, une redevance de : 0 € (zero euros)
- quatrième année : du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2022, une redevance de : 135 000 € (cent-trente-cinq mille euros) (correspondant à 9/12ème du 1er janvier 2022 au 30 septembre 2022).

Ces modifications font l'objet d'un avenant, joint en annexe.

REÇU EN PREFECTURE

Le 23/04/2021

Application arrêté E-1-gaite.com

99_DE-004-200067437-20210421-40_21042021

Il vous est demandé :

- Approuver l'avenant n°1 à la convention d'occupation du site des Thermes avec la Régie des thermes de DIGNE LES BAINS, tel que joint en annexe
- D'autoriser la Présidente ou son représentant à signer cet avenant

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées

A l'unanimité des suffrages exprimés et :

2 ne prennent pas part au vote : M. BLANC Michel, M. KUHN Francis

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 23/04/2021

Application agréée: E-legitime.com

99_DE-004-201067437-20210421-46_21042021

